



ATTESTATION AVANTAGE FISCAL

INSTALLATION DE DOUBLE VITRAGE

Attestation en application de l'article 63¹¹ de l'AR/CIR 92 concernant les travaux exécutés visés à l'article 145²⁴, § 1^{er}, alinéa 1^{er}, 1° à 6°, du Code des impôts sur les revenus 1992

Je soussigné [nom et adresse]
.....
.....

ai placé du double vitrage dans l'habitation sise à:
..... [adresse]
.....

pour un montant de €.

J'atteste que le coefficient de transmission U de la fenêtre (châssis + vitrage), calculée selon les formules simplifiées de la norme en vigueur (NBN B 62), est inférieure ou égale à 2,0 watt par mètre carré kelvin.

Suivant les informations fournies par:
[nom des personnes repris sur la facture] les travaux sont exécutés dans une habitation qui est occupée en tant que telle depuis au moins 5 ans à la date du [date du début des travaux].

.....
[date, nom et signature]

Identification de la facture: Numéro de la facture:
Numéro d'enregistrement:
Date de la facture: